



FESTIV'ARLES  
Maintenance et Traditions

# REGLEMENT DU CONCOURS DE MANIABILITÉ ENFANTS 2026

Dimanche 7 juin 2026 – Manade de Méjanès au Domaine de Méjanès 13200 ARLES

- ☆ Ce concours aura lieu sur le territoire du Pays d'Arles. Il est ouvert à tous les cavaliers Enfants de 8 à 12 ans, de toutes les régions, et aux chevaux de race Camargue, harnachés Camargue.
- ☆ Le 1<sup>er</sup> prix sera un bon d'achat d'une valeur de 100€, le 2<sup>ème</sup> d'une valeur de 60€ et le 3<sup>ème</sup> d'une valeur de 40€ offerts par Festiv'Arles - Maintenance et Traditions et sont à récupérer à l'Espace Sellerie Mailhan à 30300 Fourques. **Validité des bons jusqu' au 30 octobre 2026.**
- ☆ Les inscriptions seront reçues jusqu'à 13h et de 14h à 15h.

Chaque cavalier devra, **obligatoirement**, se munir du carnet d'identification et l'assurance du cheval à jour de ses vaccinations, qui seront présentés dès l'arrivée à la manade.

Le vétérinaire sera sur place pour contrôler les documents.

***Sans document, le cheval ne pourra pas participer au concours.***

- ☆ Par mesure de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation de tout cheval.
- ☆ Il sera exigé également une assurance en responsabilité civile du cavalier en cours de validité, ou sa carte de Fédération Française d'Equitation FFE.
- ☆ Le parcours est tracé en fonction du terrain, par des professionnels du monde du cheval. Le classement sera déterminé par le chronométrage et par les pénalités éventuelles.
- ☆ **Les organisateurs déclinent toutes responsabilités pendant la manifestation et les enfants sont sous la responsabilité des parents.**
- ☆ **Bien que, par tradition, cette épreuve se déroule selon les règles de la plus grande courtoisie, les litiges éventuels seront soumis au comité organisateur dont la décision sera sans appel.**
- ☆ **Pour les participants le port de la bombe ou casque et du gilet de protection sont obligatoires.**
- ☆ **Pour les participants l'autorisation parentale doit être complétée et remise à Festiv'Arles – Maintenance et Traditions, organisateur de la manifestation ainsi que la photocopie de la carte d'identité des parents ou du représentant légal et celle de la personne mineure.**
- ☆ **En l'absence de ces documents l'enfant mineur ne pourra pas participer.**

***En cas d'accident, FESTIV'ARLES – MAINTENANCE ET TRADITIONS décline toute responsabilité en ce qui concerne le public et les participants.***